

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 SEPTEMBRE
2026**



**Extrait du registre des délibérations
République Française**

N°DEL_2026_118

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DE LA COMMISSION
LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES**

L'an deux mille vingt six, le dix sept septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le 10 septembre 2026, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle à Chatou, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN Maire.

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Vincent GRZECZKOWICZ, Laurent MALOCHET, Virginie MINART-GIVERNE, Pierre ARRIVETZ, Véronique FABIEN-SOULE, Arménio SANTOS, Christelle HANNEBELLE, Guilhem PEAUCELLE, Laurence GNEMMI, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Bertrand BRUNET, Marc SAULNIER, Laure PETRELLUZZI, Véronique LIGNIER, Laurent LEFEVRE, Laurent GENINI, Fabien BARSUKOW, Marcel PEDRO, Njoud PAYEN, Arnaud BEAUVOIR, Romain BRUDER, Elodie MEHAULT, Marine RIGATTI, Quentin BERNARD, Aude HENNEQUIN, Paul MARSAL, Matthieu LECROSNIER, Marie-Georgette DOUE, Tariq FILLAH, Valentin DE WISSOCQ, Alexandra SAVY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Inès de MARCILLAC à Eric DUMOULIN, Cécile DELAUNAY à Vincent GRZECZKOWICZ, Aurélie PIOT à Michèle GRELLIER

Secrétaire :

Romain BRUDER

Les 36 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

L'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts dispose qu'il doit être créé entre l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propres et ses communes membres, une Commission Locale chargée d'Évaluer les Transferts de Charges. Cette commission est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque Conseil Municipal disposant d'au moins un représentant.

Le rôle de la Commission est d'évaluer pour chaque commune les transferts de

compétences réalisés. Ce montant rapproché du produit de taxe professionnelle perçu par les communes avant application de la taxe professionnelle unique permet d'obtenir le montant de l'attribution de compensation revenant à chaque commune membre.

Au regard des règles souples participant à l'organisation de ladite instance, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS) a, par délibération du 9 avril 2026, créé la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) entre la communauté d'agglomération et ses communes membres et a fixé le nombre de représentants au sein de cette Commission à un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune membre de la CASGBS.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation de ses représentants au sein de cette Commission.

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-33,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS) en date du 9 avril 2026, portant création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT),

Vu l'information donnée aux membres de la Commission des finances par mail en date du 7 septembre 2026,

Considérant que la composition de la CLECT implique la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par commune membre de la CASGBS,

Considérant qu'il y a lieu de désigner les représentants de la Ville au sein de cette commission,

Considérant les candidatures de M. Eric DUMOULIN et de M. Laurent MALOCHET,

Considérant que le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DÉCIDE de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Ville
au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) :

- Titulaire : M. Eric DUMOULIN
- Suppléant : M. Laurent MALOCHET

Par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE, 4 ABSTENTION(S),

Abstention(s) :

Marie-Georgette DOUE, Tariq FILLAH, Valentin DE WISSOCQ, Alexandra SAVY